

Synthèse du rapport budget primitif 2022





**Olivier Amrane,
Président
du Conseil départemental
de l'Ardèche**

Madame, Monsieur,

Vendredi 25 mars, les élus du Conseil départemental voteront le premier budget primitif de cette nouvelle mandature. C'est un moment important qui nous permettra de fixer les perspectives et les priorités de l'année 2022.

Dans un environnement déjà contraint pour la collectivité départementale, avec des décisions prises au sommet de l'État qui ont des conséquences financières importantes pour notre département, il faut avancer avec volontarisme et pragmatisme.

La non-budgétisation de certains investissements, ce que l'on appelle familièrement "les coups partis", pèse sur l'endettement de la collectivité. C'est un héritage catastrophique.

Nous avons plusieurs objectifs clairement identifiés :

- désendetter la collectivité départementale dès 2022.
- bâtir un plan d'économies des dépenses de fonctionnement, tout en proposant un service public de qualité.

- investir pour l'Ardèche avec un niveau d'intervention important.

- mettre en place une vraie politique de cofinancement avec les différents partenaires (État, Région, communes, associations, etc.).

Le Département est et restera le « chef de file » en matière d'aide sociale, d'autonomie des personnes et de solidarité des territoires. C'est d'ailleurs dans ce cadre que nos deux axes prioritaires pour 2022 ont été annoncés : la santé et l'emploi.

Le Département, véritable échelon de proximité pour les Ardéchoises et les Ardéchois, remplit parfaitement son rôle en favorisant le retour à l'emploi et en accompagnant les territoires dans la lutte contre la désertification médicale.

Vous aurez l'occasion de le constater à la lecture de ce document, ce budget est le fruit d'un travail de gestion rigoureux de la part des élus et des services départementaux. Je souhaite ici les en remercier.

« Malgré le poids de l'héritage du passé, et dans un environnement déjà contraint, il faut avancer avec volontarisme et pragmatisme. »



MISSION SOLIDARITÉS



Au cœur des politiques départementales, la mission Solidarités s'adresse à tous les Ardéchois qui, à un moment de leur vie, éprouvent un besoin de conseil, d'accompagnement, d'aide ou de réassurance.

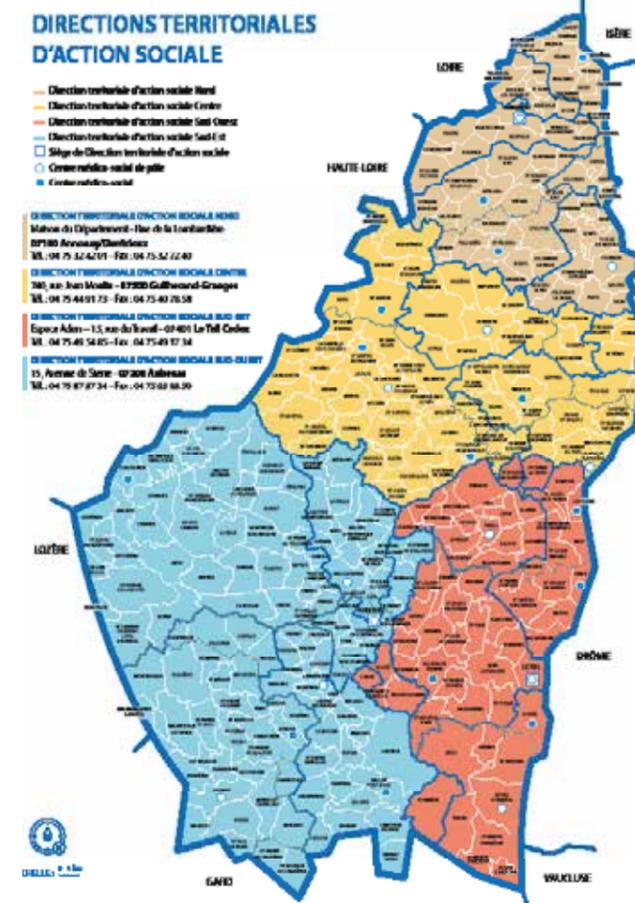
Dotées d'un budget de 186,9 M€, les solidarités départementales se déclinent sur chacun des territoires d'action sociale, c'est-à-dire au plus près des besoins et des populations.

Outre la gestion des trois allocations individuelles de solidarité (RSA, APA, PCH), le Département développe un programme ambitieux en faveur de l'emploi, en mobilisant un réseau d'entreprises et d'associations et en proposant aux bénéficiaires du RSA un diagnostic de leurs besoins en même temps que des solutions de remédiation. Cette politique renouvelée de l'insertion doit permettre non seulement d'infléchir la dynamique d'accroissement du nombre d'allocataires, mais aussi de travailler directement avec les secteurs d'activité qui, en Ardèche, connaissent une pénurie de main d'œuvre ou des difficultés de recrutement (secteur de l'aide à la personne, BTP, etc.).

Pour nos aînés, le « virage domiciliaire » (priorité au maintien à domicile) doit devenir une réalité : le Département se mobilise fortement aux côtés des services d'aide à domicile pour que les plans d'aide soient adaptés aux besoins de la population dépendante.

Pour les établissements d'hébergement, la priorité est dorénavant de favoriser les travaux d'amélioration et de maintenance : le confort des résidents passe souvent par la réalisation de petits travaux que le Département jusqu'à présent ne finançait pas. Pour autant, d'un point de vue stratégique, il est capital d'ouvrir une réflexion sur l'évolution de l'offre : un schéma directeur de l'autonomie permettra de construire une vision partagée de l'offre à créer pour que les différentes étapes du parcours de l'autonomie à la grande dépendance, du domicile à l'EHPAD, trouvent des réponses sur le territoire ardéchois.

La politique enfance-famille, enfin, fait l'objet d'un suivi constant et attentif de l'ensemble des professionnels, éducateurs spécialisés, travailleurs sociaux, professionnels de santé... qui interviennent chaque jour pour venir en aide aux publics les plus fragiles et vulnérables.



Santé

01. SANTÉ

Le département de l'Ardèche, territoire rural composé de près de 330 000 habitants est, comme tous les départements ruraux, concerné par la désertification médicale. Si l'ensemble de la population est en demande d'une médecine de proximité, le profil démographique de notre département indique que le nombre de personnes âgées de 85 ans sera multiplié par 3 d'ici à 2050, l'enjeu de renforcer l'accès aux soins présente une forme d'urgence pour l'Ardèche.

3 M€ de budget dédiés à la santé.

UNE POLITIQUE PERMETTANT D'AGIR DIRECTEMENT ET RAPIDEMENT SUR L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE POUR LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Le Département de l'Ardèche entend incarner un rôle de chef de file en matière d'attractivité du territoire pour les professionnels de santé au sens large : médecins généralistes, spécialistes, infirmiers... Cette ambition se traduit par une intervention à plusieurs niveaux :

- une attractivité médicale renforcée pour les étudiants en médecine. Parce que les internes en médecine constituent le vivier des médecins de demain, le Département de l'Ardèche souhaite renforcer son action auprès de ce public :
- un logement pour les internes accueillis chaque semestre
- en partenariat avec le SDIS, des formations à la prise en charge de l'urgence
- dès le mois de mai une journée d'accueil des internes, afin de leur présenter les atouts du territoire et les richesses d'un exercice médical en milieu rural.

UN ACCOMPAGNEMENT SUR-MESURE POUR FACILITER L'INSTALLATION

Dans une logique de guichet unique, un accompagnement personnalisé et individualisé sera proposé à chaque professionnel de santé ayant un projet d'installation ou de remplacement en Ardèche.

De la recherche d'un mode de garde à la prise en charge de toutes les démarches administratives, en passant par l'accompagnement à l'aide à la recherche d'emploi du conjoint, le Département soutiendra et facilitera tous les projets des professionnels de la santé souhaitant s'installer en Ardèche.

UN POSITIONNEMENT DE FACILITATEUR, D'ACCOMPAGNATEUR DES PROJETS DES COLLECTIVITÉS

Parce que toutes les communes sont également engagées dans cette grande cause qu'est la lutte contre la désertification médicale, le Département soutient les collectivités territoriales souhaitant construire des structures accueillant des professionnels de santé, et ouvre ce règlement aux porteurs privés et aux groupements de professionnels de santé portant eux-mêmes le projet immobilier.

Projets de création ou d'extension de MSP, accompagnement des collectivités locales en ingénierie – notamment en matière de diagnostic et de recherche de financement – et en financement, projets de coordination interprofessionnelle, aide au recrutement d'infirmiers en pratique avancée, etc.

Cet accompagnement sera nécessairement conditionné à des réflexions et actions coordonnées à l'échelle des bassins de vie, afin de lutter contre la concurrence inter territoires.



Emploi, action sociale

02. EMPLOI, ACTION SOCIALE

Après une forte augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA en 2020 (7 898 personnes au plus haut), liée à la crise sanitaire, le nombre des bénéficiaires a diminué en 2021, affichant une stabilisation en décembre 2021 à 7 004 bénéficiaires.

La reprise économique offre de nombreuses opportunités d'emploi pour les personnes au RSA, et le Département souhaite pleinement s'inscrire dans cette dynamique de retour à l'emploi.

En 2022, le montant de l'allocation s'élève à 42 422 000 €. Le montant des crédits alloués à la politique emploi s'élève à 4 206 745 €.

Cette politique vise à :

- favoriser l'accompagnement vers l'emploi des bénéficiaires,
- développer des opportunités d'emploi notamment à travers les contrats aidés et une augmentation des postes en Ateliers chantier d'insertion.
- améliorer l'accès à la formation des bénéficiaires du RSA
- moderniser les outils de l'accompagnement
- Assurer le juste droit notamment en adoptant un nouveau plan de contrôle du RSA **avec un objectif de contrôle sur 300 situations, la cellule intervient en complémentarité avec la CAF.**

Le Département de l'Ardèche se positionne afin d'expérimenter cette nouvelle modalité d'articulation entre les différentes parties prenantes de l'insertion en Ardèche, l'objectif étant de créer des parcours personnalisés vers l'emploi plus simples et plus efficaces. Le projet sera aussi une réponse aux entreprises qui peinent à recruter. L'expérimentation se conduira sur deux ans, et déploiera progressivement sur la période des SPIE sur les territoires d'Annonay, Tournon-sur-Rhône, le Teil, Privas, Guilhaud-Granges et Aubenas.

LA POLITIQUE D'ACTION SOCIALE

Aujourd'hui 14,3% des ménages en Ardèche vivent sous le seuil de pauvreté monétaire (contre 12,5% en Auvergne Rhône Alpes). Le département de l'Ardèche demeure confronté à des situations de précarité et de pauvreté d'une part importante de la population, engendrant des phénomènes d'exclusion sociale. Ils ont pu être accentués par la crise sanitaire qui peut encore avoir des conséquences sur la vie quotidienne des Ardéchois (confinement, santé, emploi, pouvoir d'achat, logement...).

CONTRATS AIDÉS, EMPLOIS EN INSERTION, EMPLOI CLASSIQUE EN ENTREPRISE...

Tous les leviers pour un retour à l'emploi sont mobilisés avec l'objectif de faire baisser durablement le nombre de bénéficiaires du RSA.

Parallèlement, le recours à la formation, obstacle récurrent dans les parcours des bénéficiaires du RSA, sera rendu plus efficace grâce au partenariat avec Pôle emploi et sa plateforme OUIFORM.

Enfin, un logiciel de suivi des parcours des bénéficiaires sera déployé afin de fluidifier les différentes interventions (prise de rendez-vous, délai de contractualisation...).



Autonomie

03. AUTONOMIE

L'action sociale reste, et de loin, le premier poste budgétaire du Département. Si l'on considère les domaines de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, cela représente quelque 100 millions d'euros, soit un quart du budget global de la collectivité. Garant de la solidarité et de l'action sociale, le Département est confronté au vieillissement de sa population et au défi de l'autonomie.

Le budget Autonomie est en évolution à la hausse par rapport à 2021. Ce budget relève de dépenses contraintes (à 92 %) liées au contexte réglementaire, mais c'est aussi et surtout en lien avec les profils et le nombre des Ardéchois(es) qui bénéficient de la solidarité départementale.

Cependant, la politique autonomie permet aussi de générer, et de recevoir, recettes et compensations pour près de 30 M€, ce qui réduit la charge nette pour le Département et lui permet de maintenir une politique volontariste pour les plus fragiles.



©Nicolas Ansourian - CD07

1- UNE SOCIÉTÉ PLUS INCLUSIVE QUI PERMET AUX PERSONNES DE CHOISIR LEUR LIEU DE VIE ET DE RESTER ACTEUR ET ACTRICE DE LEUR AVENIR

Un virage domiciliaire qui se confirme et qui doit être accompagné.

Quel que soit leur âge ou leur handicap, les Français aspirent à vivre le plus longtemps possible au domicile avec des services qui simplifient leur vie quotidienne, du domicile à l'espace public.

L'APA à domicile représente 19,6 M€ et la PCH 8,8 M€.

L'exercice 2022 porte notamment les effets de la réforme du tarif plancher à 22€, la solvabilisation des tarifs, le plan d'aide spécifique et le soutien salarial au secteur de l'aide à domicile.

2- L'ACCUEIL EN ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES

Le Département est particulièrement bien doté en établissements d'accueil pour personnes âgées, avec 65 EHPAD (5 911 places), 20 EHPA - Résidences autonomie (686 places), 2 établissements de soins de longue durée (135 places) et 28 établissements sociaux/médico-sociaux pour personnes en situation de handicap (995 places).

La dotation APA en établissements (dépendance) inscrite au budget 2022 s'élève à 25,1 millions d'euros, dont 24 millions d'euros pour les établissements ardéchois, et 1,1 million d'euros pour les Ardéchois résidents des structures d'accueil hors Ardèche. La hausse proposée au BP 2022 des dépenses d'APA établissement est de + 4 %.

L'expression de la solidarité départementale en faveur des plus fragiles par l'aide sociale (hébergement) représente un budget de 14,4 millions d'euros en 2022. Le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale personnes âgées est à la hausse en 2021, avec en moyenne 798 bénéficiaires sur

l'année (dont 87% accueillis en établissement ardéchois). 843 personnes ont été soutenues en 2021.

Pour les personnes en situation de handicap, le Département prend en charge au titre de l'aide sociale à l'hébergement les frais d'accueil en établissements pour un montant de 21 millions d'euros et les frais résultant d'une prise en charge par les services accompagnement à la vie sociale pour une enveloppe de 2,1 millions d'euros.

Cela représente 656 bénéficiaires de l'aide sociale en établissement (dont 402 sont accueillis dans des établissements ardéchois (61,28 %).

3- POURSUIVRE LA RÉNOVATION DU SECTEUR HÉBERGEMENT POUR S'ADAPTER À L'ÉVOLUTION DES BESOINS ET DES ATTENTES

Un des enjeux majeurs pour 2022 sera de réaliser un schéma directeur de l'offre d'hébergement.

Le règlement d'aide à l'investissement va évoluer, permettant ainsi de pouvoir intervenir sur des projets autres que les lourds investissements de restructuration ou construction. L'objectif est de pouvoir diversifier, moderniser et accompagner la transformation de l'offre médico-sociale afin de garantir des prises en charge de qualité pour nos aînés tout en maintenant des tarifs accessibles.

Les projets engagés sont maintenus, en lien avec l'ARS, les grands chantiers seront priorités. Pour 2022, un budget de 1,4 million d'euros est proposé. 2 millions d'euros par an seront ensuite dédiés à l'aide à l'investissement des établissements.

Le Département engagera 92,4 M€ au titre de la politique autonomie pour l'année 2022.

Famille - Enfance

04. FAMILLE - ENFANCE

Les politiques départementales en faveur de la famille et de la protection de l'enfance s'adressent aux publics les plus fragiles.

Lorsqu'une difficulté apparaît, le Département prend en charge l'accueil, l'accompagnement des mineurs et des familles au travers des équipes de terrain et de l'engagement de l'ensemble de ses partenaires.

Les publics que nous accompagnons sont porteurs d'avenir et de dynamisme pour le département ; il faut leur donner une place dans notre société et une ambition pour leur mieux-être au quotidien.



©Véronique Popinet - CD07

1- LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE EN FAVEUR DE LA FAMILLE

Le projet départemental pour l'accompagnement dans le cadre de la protection maternelle et infantile s'inscrit au plus près des habitants et dans une volonté de coordonner les acteurs de la petite enfance au niveau départemental.

Ainsi les équipes de PMI exercent leur activité lorsque le projet de l'enfant apparaît où lorsque l'arrivée d'un enfant peut poser quelques difficultés dans sa prise en charge. Au travers de visites à domicile, de consultations de nourrissons, de repérage des situations les plus en difficulté, les équipes interviennent au quotidien pour réduire les difficultés repérées. Les professionnels cherchent avant tout les compétences parentales et environnementales pour répondre au besoin des enfants afin de leur assurer un cadre de développement serein pour leur avenir.

Au travers du Schéma départemental de services aux familles 2021-2025, élaboré de manière partenariale avec les services de l'Etat, la CAF et la MSA, l'exécutif départemental s'engage dans la mise en œuvre d'un plan d'action ambitieux pour soutenir efficacement les besoins pluriels des familles afin, notamment, de concilier vie personnelle et professionnelle et de développer l'offre d'accueil.

**Le Département
engagera 1 316 070
euros au titre de la
politique famille pour
l'année 2022.**

2- LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE EN FAVEUR DE L'ENFANCE

Le Département de l'Ardèche continue de voir augmenter le nombre de mineurs confiés dans le cadre de l'Aide sociale à l'enfance.

Les placements traditionnels au titre de la protection de l'enfance sont en augmentation cette dernière année. L'insertion sociale, économique, culturelle des familles devient extrêmement complexe, et a des répercussions importantes dans les liens familiaux. La précarité est un facteur supplémentaire de risque de dégradation des situations familiales.

Par ailleurs, le Département souhaite réaffirmer son soutien au déploiement de l'offre de prévention spécialisée en redéfinissant en 2022, avec les communes, les conditions de déploiement de cette action.

Enfin, dans un souci de cohérence et de simplification, le Département renove les modalités d'attribution du règlement des aides au titre de l'Aide sociale à l'enfance. Ce dispositif constitue une des premières interventions préventives pour régler une difficulté passagère auprès des plus démunis.

**Le Département
consacre un montant de
34 383 307 € au titre de
la politique enfance en
2022 + 491 700 € au titre
des allocations d'aides
sociales à l'enfance soit
34 622 307 €.**

MISSION INFRASTRUCTURES



Avec plus de 64 millions d'euros proposés au budget primitif 2022, la mission « infrastructures » assume plus des deux tiers du budget investissement. Le regroupement des métiers techniques au sein d'une même entité prend ainsi tout son sens et permet à la collectivité de disposer d'un outil d'ingénierie mis au service des Ardéchois.

Ce sont ainsi près de 27 millions d'euros qui sont alloués à la direction des routes et des mobilités. Ces montants sont directement mis au service des Ardéchois : avec 18 millions d'euros consacrés à la réhabilitation des routes départementales qui garantit le bon état du patrimoine routier. Plus de 8 millions d'euros sont en outre consacrés à des opérations d'aménagement du territoire permettant d'améliorer les conditions de déplacement des Ardéchois ; la construction du nouveau pont de Charmes est un bel exemple pour illustrer la volonté départementale en matière d'investissement routier. Les missions d'exploitation constituent aussi une part importante. Pour ce faire, les 250 agents en charge de l'exploitation et notamment de la viabilité hivernale doivent disposer d'outils de travail performants et efficaces.

Un ambitieux plan pluriannuel d'investissement est mis en place pour la modernisation du parc d'engins. 2,82 millions d'euros y sont consacrés, afin de continuer de moderniser le matériel roulant nécessaire pour offrir un très bon niveau de service en matière de viabilité hivernale et de sécurité sur nos routes départementales, tout en offrant de très bonnes conditions de travail aux équipes départementales.

Le patrimoine bâti du Département est également une priorité. Avec 14 M€ proposés, dont 10 millions investis dans les collèges, le Département offre aux collégiens et à la communauté éducative les moyens d'une scolarité d'excellence.

Enfin l'importance du numérique n'est plus à démontrer tant au sein de la collectivité que dans la vie quotidienne des Ardéchois. Sur ce périmètre le Département fait le choix d'une politique d'investissement ambitieuse, ce sont 2,5 M€ destinés au syndicat mixte ADN pour offrir à 99 % des Ardéchois une connexion fibre opérationnelle avant 2025.

Patrimoine immobilier et moyens

05. PATRIMOINE IMMOBILIER ET MOYENS

UNE NOUVELLE STRATÉGIE PATRIMONIALE

- 1/ **Recentrer les opérations sur des aménagements déterminants**, les planifier afin d'anticiper et lisser les dépenses, via le vote d'une programmation pluriannuelle d'investissements. La finalisation des travaux des collèges des Perrières d'Annonay, des Trois Vallées à La Voulte-sur-Rhône et de la Vallée de la Beaume à Joyeuse, et le projet de construction d'un bâtiment regroupant le CMS et DTAS Sud-Est (2023-2026), sont de bons exemples de cette priorisation des projets.
- 2/ **Rationaliser les espaces et les implantations**, pour intégrer l'évolution des pratiques (numérisation, télétravail) qui oblige à repenser l'utilisation des espaces vers des « flex-office » (bureaux de passage, bureaux partagés, espaces de réunion équipés...) et poursuivre le regroupement de services sur des sites plus fonctionnels et mieux maîtrisés techniquement
- 3/ **Valoriser les biens**, pour favoriser la propriété plutôt que la location, mais aussi se séparer de sites inadaptés à l'activité et enfin valoriser financièrement les locaux mis à disposition de tiers.
- 4/ **Rechercher des co-financements et développer une culture de la recette**, pour chaque projet défini comme prioritaire afin de réduire l'impact sur les fonds propres de la collectivité.

5/ **Renforcer le maintien opérationnel du patrimoine**, et limiter les coûts de fonctionnement (y compris pour contrer la forte inflation) grâce à la création d'indicateurs de vieillissement et de fonctionnalité fournissant une vision assez exhaustive de l'état du patrimoine et des opérations à prioriser.

En 2022, la stratégie de modernisation du parc d'engins se poursuit pour disposer d'outils performants et efficaces et fournir un haut niveau de service aux Ardéchois (viabilité hivernale, sécurité routière et fauchage).

**Budget 2022
Total : 18,51 M€**

CRISE ÉNERGÉTIQUE

Le plan de rénovation a pour objectif de réduire la consommation énergétique des bâtiments tout en améliorant le confort d'utilisation des locaux. Il va dans le sens de la réglementation RE2020 qui appliquée aux bâtiments tertiaires pose la contrainte de réduire de 40% la consommation d'ici 2030. La crise énergétique que connaît actuellement le pays entraînera inévitablement une augmentation importante de nos factures.

Pour le gaz, l'augmentation actuelle est de 200%, on peut craindre une hausse jusqu'à 400%.

Le fioul (gasoil et fioul domestique) connaît également une évolution importante.

Actuellement, la facture énergétique du Département, tous bâtiments confondus et toutes énergies confondues (hors eau) est d'environ 1,7-1,8 M€ TTC. Elle pourrait s'élever à 2,2-2,3 M€ d'ici fin 2022, et en 2023 atteindre à minima 2,8 M€ TTC.



©CD07

Routes et mobilités

06. ROUTES ET MOBILITÉS

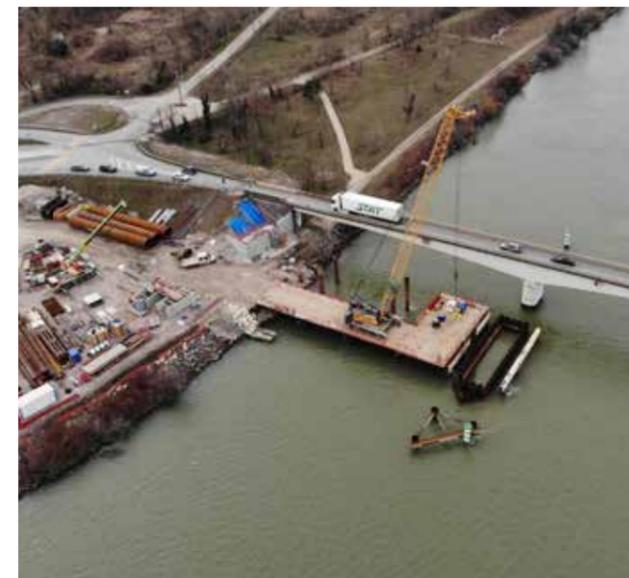
Le Département a la charge de la quasi-totalité des infrastructures de déplacements de liaisons en Ardèche. Dans un territoire au pourcentage important situé en zone de montagne, peu dense (58 habitants au km² pour une moyenne nationale de 118) et où 88% des déplacements domicile - travail se font en voiture, l'enjeu est donc de taille.

Le patrimoine routier est constitué de 3 800 km de routes, 2 230 ponts et près de 1 250 000 m² de murs, dont la valeur à neuf est estimée à plus de 10 milliards d'euros. Ce patrimoine nécessite un entretien régulier.

Les efforts se concentrent sur l'ajustement du réseau actuel, pour l'adapter aux nouveaux besoins et usages, en tenant compte de tous les modes de déplacement sur la plateforme routière, notamment autour des principaux bassins d'emploi.

L'amélioration qualitative du réseau existant est également recherchée lors des travaux de réhabilitation, en particulier dans le choix des matériaux de chaussées afin de limiter la présence de gravillons.

Budget 2022
29,44 M€



©Vinci construction

DES INVESTISSEMENTS SUR LES GRANDES INFRASTRUCTURES EN MAÎTRISE D'OUVRAGE

- poursuite des travaux de doublement du pont de Charmes-sur-Rhône sur la RD 11.
- nouvelle tranche de confortement de la voie du train de l'Ardèche.
- fin des travaux d'élargissement du pont de Duzon sur la RD 534.
- travaux de liaison de la ViaRhôna via la passerelle de Glun.
- fin des études de faisabilité et d'opportunité pour un nouveau franchissement au nord du département.

DES ACTIONS POUR L'ENTRETIEN ET L'EXPLOITATION

Nos équipes d'entretien et d'exploitation, ainsi que l'unité de travaux en régie, sont implantées en tenant compte de la topographie du territoire ardéchois, avec des temps d'intervention adaptés. Elles sont disponibles toute l'année pour réaliser les différentes actions d'exploitation (surveillance, veille qualifiée...) et, en complément, des tâches programmées habituelles d'entretien du réseau : le fauchage et le débroussaillage, le curage des fossés, la réparation d'ouvrages en maçonnerie et des glissières de sécurité, le renouvellement de la signalisation horizontale (marquage au sol), la réparation ponctuelle des chaussées.

LE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DES MOBILITÉS DOUCES

Pour 2022, la priorité est donnée à la réalisation des grandes infrastructures de voies douces pour lesquelles un aide technique et financière est prévue, via l'assistance technique aux collectivités et un nouveau dispositif d'aide aux collectivités.

L'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique (VAE) pour les particuliers est très appréciée.

Par ailleurs, le Département souhaite donner une forte visibilité au vélo en accueillant cette année encore des manifestations d'envergure nationale et internationale (l'Ardéchoise, Le Critérium du Dauphiné, Le Paris - Nice, les boucles Drôme - Ardèche), en soutenant le retour de la Coironnaise et en travaillant pour le retour du Tour de France en Ardèche en 2023.

Numérique

07. NUMÉRIQUE

La mission numérique coordonne et pilote des projets dans le domaine des infrastructures et des usages du numérique.

S'agissant des infrastructures, en lien avec la Préfecture de l'Ardèche, la mission numérique accompagne les communes du département dans le cadre du programme national dit de « couverture ciblée » qui vise à améliorer la couverture en téléphonie mobile (4G / tout opérateur) du territoire. Cela se traduit par un travail d'ingénierie, sans impact financier direct, pour le Département, les opérateurs de téléphonie mobile devant réaliser uniquement sur leurs fonds propres les sites retenus par la mission France Mobile suite au travail conduit avec les élus locaux pour cibler les zones peu ou mal couvertes nécessitant l'implantation d'une antenne relais.

La mission numérique gère par ailleurs l'enveloppe de 25 millions € correspondant à la contribution du Département de l'Ardèche au projet de déploiement de la fibre mis en œuvre par le Syndicat mixte Ardèche Drôme numérique. La convention signée en 2016 fixe la contribution du Département à 2,5 € par an pendant 10 ans.

Enfin, afin d'apporter une aide aux foyers et aux entreprises en zones blanches de l'ADSL et non raccordables au réseau fibre de ADN, le Département finance l'équipement et l'installation nécessaires à l'accès à internet par satellite dans le cadre d'un dispositif initié par la Région Auvergne-Rhône-Alpes. L'aide départementale, d'un montant maximum de 250 €, est complétée par les contributions de la Région (250 €) et de l'Etat (150 €). L'enveloppe totale s'élève à 90 000 € pour le Département sur 2 ans (45 000 € en 2021 et 45 000 € en 2022).

UN DÉPLOIEMENT ENCORE TRÈS INCOMPLET

- Zone AMII (Orange) : 22 543 prises (62% du nb de prises à déployer)
- Zone RIP (ADN) : 37 125 prises (20% du nb de prises à déployer)
- Ensemble du département : 59 668 (27% du nb de prises à déployer).

Les objectifs sont de fibrer l'ensemble du territoire ardéchois à fin 2025.



©Shutterstock

Dans le domaine des usages numériques, la mission numérique coordonne le dispositif « Pass Numérique » qui permet aux personnes en difficulté avec les outils et les usages numériques de bénéficier d'un accompagnement personnalisé grâce aux chèques « Pass Numérique » qu'ils peuvent obtenir auprès d'un réseau de prescripteurs (CMS, Mission locale, CAF, Maisons France Service...). Doté d'une enveloppe de 104 000 € sur 3 ans, ce dispositif est co-financé par la CAF, la MSA et l'Etat.

MISSION ATTRACTIVITÉ

La forte identité du territoire ardéchois en fait un atout majeur pour penser son développement de façon innovante : faire de l'Ardèche une terre où il fait bon vivre, où la vitalité des villes et villages, des entreprises et du tissu associatif, permet à tous les Ardéchois, quel que soit leur âge, de trouver un environnement capable de répondre à leurs attentes.

L'éducation : les collèges doivent devenir la vitrine des politiques départementales. En permettant à tous les collégiens d'accéder à une activité associative, le Département construit son avenir et celui de ses jeunes citoyens. Le Conseil départemental des jeunes qui verra le jour en 2022 est le marqueur de cette ambition.

Les communes : l'aménagement du territoire ardéchois appartient aux maires, et le Département reste plus que jamais à leurs côtés. Dernier commerce de proximité, équipements publics... le Département investit pour le quotidien des Ardéchois. Au-delà de l'investissement, c'est aussi à une refonte de l'ingénierie publique que le Département travaille, pour une meilleure visibilité et cohérence des interventions de chacun des acteurs impliqués.

L'agriculture, le soutien aux filières : élément central de l'économie ardéchoise, les entreprises agricoles et agroalimentaires continuent d'être accompagnées, avec la Région et le Département, dans leurs projets de modernisation.

Enfin, **une stratégie départementale du tourisme** renouvelée en 2022 permettra de partager une vision commune de notre territoire : résolument attractif !



Aménagement du territoire

08. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

De nombreuses politiques publiques portées par la collectivité départementale concourent aujourd'hui à faire de notre département un territoire attractif tant pour y vivre que pour venir le découvrir.

UN SOUTIEN AUX PROJETS DES COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS POUR RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DE NOTRE DÉPARTEMENT ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS :

- un dispositif d'aides aux communes et intercommunalités, plus lisible et plus facile d'accès, qui sera redéfini en cours d'année.

Budget 2022

10 960 877 €

UN SOUTIEN AUX ACTEURS DU MONDE AGRICOLE :

- un soutien financier aux organismes qui œuvrent au développement d'une agriculture de qualité, saine et durable : Chambre d'agriculture, organismes à vocation sanitaire... ,
- des aides aux agriculteurs qui investissent pour le développement de filières stratégiques comme la châtaigne, pour moderniser leurs exploitations ou développer les circuits courts,
- un soutien financier aux agriculteurs qui doivent faire face aux aléas climatiques (gel...),
- une participation au Salon international de l'agriculture pour promouvoir les productions et savoir-faire ardéchois.

UN SOUTIEN AUX ENTREPRISES QUI DÉVELOPPENT NOTRE TERRITOIRE :

- des aides aux entreprises des secteurs agroalimentaires et de la forêt qui représentent un poids économique important dans notre département,
- des aides aux entreprises dans leurs investissements immobiliers ou aux communes qui investissent pour maintenir les derniers commerces en milieu rural.

UNE POLITIQUE EN FAVEUR D'UNE FILIÈRE FORÊT-BOIS QUI COMPTE DANS L'ÉCONOMIE LOCALE ARDÉCHOISE :

- un plan qui arrive à échéance et dont la révision sera engagée dès cette année,
- des tables rondes ou assises de la filière forêt-bois qui seront organisées cet automne,
- un soutien financier aux organismes qui œuvrent en faveur de la forêt ardéchoise, qui conseillent les propriétaires privés, les communes propriétaires de forêts ou qui fédèrent les professionnels de la forêt.

UNE POLITIQUE TOURISTIQUE QUI DEMEURE LE MOTEUR ÉCONOMIQUE DE NOTRE DÉPARTEMENT :

- un schéma de développement touristique à construire avec l'ensemble des acteurs de la filière, pour la période 2023 à 2027,
- un soutien financier aux organismes qui mettent en œuvre la stratégie touristique en conduisant notamment des actions de promotion (Agence de développement touristique...).

UNE POLITIQUE EN FAVEUR DE LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE SA BIODIVERSITÉ :

- des territoires représentatifs de la biodiversité ardéchoise (Espaces naturels sensibles), dans lesquels des actions de connaissance, de protection, d'information du public et de sensibilisation des scolaires... seront mises en œuvre tout au long de l'année,
- des grands sites naturels départementaux (Combe d'Arc et Gerbier-Mézenc) dont leurs restaurations et mises en valeur seront poursuivies en 2022,
- l'eau, une ressource majeure à préserver pour un meilleur fonctionnement des stations d'épuration,
- une mission générale de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire.

Budget 2022

8 980 204 €



©Simon Bugnon - CD07

Education

09. POLITIQUE ÉDUCATIVE

1- OBJECTIFS (PUBLICS, CONTEXTE, INTERVENTIONS...)

Le Département a en charge le fonctionnement des 24 collèges publics dont 2 cités mixtes gérées par la Région et 13 collèges privés (11 019 collégiens publics et 4 976 collégiens privés).

- Définition et gestion des moyens accordés pour le fonctionnement des collèges publics dans un objectif de maîtrise budgétaire, de rationalisation des moyens et d'équité entre collèges.
- Financement des projets éducatifs des collégiens sur les thématiques santé, sport, culture, environnement, avenir et citoyenneté => favoriser l'égalité des chances des élèves, développer les partenariats avec les structures ressources.
- Le Département a également en charge la restauration scolaire des collèges publics (1 million de repas produits par an) et a mis en place un plan d'action portant sur plusieurs axes pour favoriser l'achat de produits locaux, valoriser le savoir-faire dans les cuisines et réduire les déchets ...
- Politique volontariste en faveur de l'enseignement supérieur afin de diversifier et d'intensifier les formes de présence de l'Université en Ardèche en complémentarité des formations dispensées sur le pôle universitaire Drôme Ardèche. 4 500 étudiants accueillis sur le pôle Drôme Ardèche dont près de 20 % d'élèves ardéchois, 80 étudiants au CERMOSEM et une vingtaine sur les campus.

2- ENJEUX 2022

- S'agissant des dotations globales de fonctionnement, Il est proposé d'engager une réforme de la DGF en concertation avec les établissements afin de corriger les effets négatifs du règlement actuel et garantir un niveau de qualité équivalent dans nos services de restauration.
- Sur la restauration, la volonté politique est de développer les circuits de proximité de la filière agricole afin que les collèges publics ardéchois deviennent un exemple de consommation de denrées alimentaires locales.
- Au niveau des projets éducatifs, pour l'année 2022-2023, le Département souhaite :
 - mettre en lumière deux enjeux au croisement de la citoyenneté : le devoir de mémoire et les formations aux 1^{ers} secours afin de doubler les effectifs de 4^{ème} formés,
 - renforcer les liens avec le monde économique en facilitant l'accès aux stages en entreprises des élèves de 3^{ème} et en développant des partenariats avec les fédérations interprofessionnelles.

Dans une logique de réduction des inégalités territoriales et afin de favoriser l'ambition des élèves, le Département a décidé de s'engager dans une démarche partenariale en faveur de l'École en signant avec Etat, la Région et les Associations des maires « la convention ruralité ».

Budget 2022
TOTAL : 9 330 892 €



©Véronique Popinet - CD07

Jeunesse

10. JEUNESSE

A l'instar des autres politiques pilotées par la DGA Attractivité, celle consacrée à la jeunesse sera redéfinie et déclinée autour de nouvelles orientations et actions. Étroitement liée aux politiques culturelles, sportives et de vie associative, elle aura vocation à soutenir une offre de pratiques diversifiées spécifiquement destinée aux jeunes, tout en accompagnant leur mobilité et incitant leur engagement dans de nouveaux espaces de citoyenneté. Elle sera également dotée d'outils d'évaluation et de valorisation spécifiques en termes de moyens financiers.

LE DÉPARTEMENT PRÉVOIT DE DÉVELOPPER UN CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES JEUNES qui sera effectif à l'automne 2022. Ce projet a pour ambition de permettre aux jeunes d'influer et de participer à la construction des politiques départementales :

- en soutenant le dialogue entre les élus et les jeunes sur les politiques publiques du Département,
- en choisissant des modes de saisine sur certains dispositifs des politiques publiques du Département qui donnent un poids aux avis des jeunes : plan collège, schéma départemental des enseignements artistiques, bonus association, soutien aux événements culturels et sportifs, soutien aux initiatives locales, politique d'insertion, politique petite enfance, accès au droit...

LE « BONUS ASSOCIATION » EXPÉRIMENTÉ EN 2021 sera consolidé pour une deuxième édition à hauteur de 250 000 €. Cette aide directe aux familles ardéchoises vise à encourager les pratiques culturelles et sportives des jeunes scolarisés dans nos collèges au travers d'une aide à l'adhésion/inscription/acquisition d'une licence au sein d'une structure associative culturelle ou sportive de l'Ardèche. En 2021, ce sont 3 045 foyers ardéchois qui en ont bénéficié.

Les structures du territoire déployant des projets en faveur de la jeunesse feront l'objet d'un soutien départemental selon trois modalités distinctes : une aide ponctuelle, un conventionnement ou des appels à projets dont les cadres et les objectifs auront vocation à être redéfinis. Ce sont 667 000 € qui seront consacrés à cette orientation.

L'ensemble des nouvelles conventions qui seront déployées à l'égard des acteurs culturels, sportifs et associatifs imposent un engagement fort de leur part en faveur de la jeunesse ardéchoise. Il s'agit d'impulser une large dynamique autour d'actions d'éducation artistique et culturelle, d'éducation à l'environ-

nement et de sensibilisation aux pratiques sportives.

Il apparaît par ailleurs essentiel de favoriser l'ouverture, l'expérimentation et l'envie d'entreprendre des jeunes, afin qu'ils trouvent leur place sur le territoire. À cet égard, l'enjeu pour le Département est de porter des actions pour l'orientation des jeunes et la découverte des métiers en s'impliquant sur la question des stages de 3^{ème} et l'expérimentation d'une diversité de parcours professionnels tout en levant les freins périphériques à l'emploi.

Budget 2022
1 319 000 €



©Grégoire Edouard - CD07

Culture, sport, vie associative

11. CULTURE, SPORT, VIE ASSOCIATIVE

L'année 2022 sera consacrée à la redéfinition de l'ensemble des dispositifs liés à ces politiques pour faire émerger un nouveau cadre global, cohérent, lisible et simplifié. L'ambition est d'en faire une feuille de route stratégique au service de l'attractivité du territoire et de l'épanouissement des Ardéchois. La collectivité consacre un effort tout particulier à cette ambition en confortant les crédits en faveur de ces politiques essentielles.

Le soutien aux associations du territoire est incontestablement l'une des priorités annoncées du nouveau mandat. Elles sont entre 8 500 et 9 000 en Ardèche qui réunissent 85 000 bénévoles et emploient près de 10 000 salariés. Elles constituent donc des ressources précieuses pour notre territoire qui doivent faire l'objet d'une attention et d'un accompagnement renforcés.

Pour cela, les Assises de la vie associative sont reprogrammées courant avril afin de poursuivre et finaliser cette grande concertation territoriale avec le monde associatif, les élus et divers partenaires. **Ce sont 3 425 800€ de crédits qui seront mobilisés par le Département en 2022 en faveur des associations.**

Au-delà des seules associations, **c'est bien l'entièreté des secteurs culturels et sportifs qui sont au cœur de la stratégie d'attractivité portée par le Département.** En soutenant leurs activités régulières, l'offre qu'elles apportent à tous les habitants avec une attention particulière pour les publics scolaires mais aussi les actions inclusives qu'elles organisent en direction des populations les plus fragiles, la collectivité contribue activement à ce que les Ardéchois disposent d'un cadre de vie épanouissant et équilibré. **Ce sont 4 271 590€ qui seront investis par le Département.**

Les établissements culturels du Département seront aussi des acteurs de premier ordre dans cette ambition d'accroître le rayonnement de notre territoire.

C'est le cas de la Médiathèque départementale qui œuvre au quotidien en faveur de nombreux acteurs (plus de 220 bibliothèques publiques dont 5 réseaux intercommunaux, 68 EHPAD, 50 structures petite enfance et autres acteurs culturels). Concernant le site archéologie départemental-MuséAl d'Alba-la-Romaine, il déploiera de nouvelles actions tout au long de l'année : création et inauguration d'une exposition temporaire intitulée « Grande terre de vins ». Enfin, les Archives départementales lanceront de nouveaux projets ambitieux : grand programme de numérisation de l'état civil du XX^e siècle, accès aux inventaires, mise à disposition des documents numériques qui constituent le patrimoine de demain... **Ce sont 973 930 € qui sont consacrés à l'ensemble de ces actions.**

**Budget 2022
TOTAL : 8 671 320 €**



©Matthieu Dupont - CD07



MISSION RESSOURCES



MISSION RESSOURCES

Les ressources de la collectivité, qu'elles soient humaines, financières, ou juridiques, concourent toutes à un même objectif, celui de concilier la « performance » (l'efficacité de nos politiques départementales), la sécurisation de nos procédures et une organisation des services modernisée. Cet équilibre repose sur une adéquation concertée la plus optimisée possible entre « moyens et missions ».

- **FACILITER ET SÉCURISER** nos processus et décisions : piloter une politique de conseil et de prévention des risques juridiques en lien avec les enjeux du Département en favorisant un positionnement du conseil juridique et de la commande publique en amont des projets et des décisions et veiller à la transversalité.
- **OPTIMISER NOS RESSOURCES** : assurer le déploiement d'une approche de modernisation et d'optimisation de nos ressources budgétaires et RH.
- **ASSURER UN DIALOGUE CONTINU** : piloter et animer le dialogue social et des instances représentatives, ainsi qu'un dialogue de gestion constant avec les DGA métier et les partenaires de la collectivité.



Ressources humaines

12. RESSOURCES HUMAINES

La politique de ressources humaines conduite par le Département s'inscrit dans la démarche de pilotage des ressources de la collectivité. Ainsi, les dispositifs RH ont pour objectif d'accompagner les évolutions de l'administration départementale, d'optimiser l'adéquation entre les ressources humaines et les besoins de la collectivité, d'accompagner les parcours professionnels et d'améliorer la qualité de vie au travail.

La politique ressources humaines s'élabore à travers un dialogue de gestion renforcé avec les DGA et les directions opérationnelles et un dialogue social au sein des instances représentatives, dans un contexte de maîtrise accrue des ressources et de fortes évolutions réglementaires.

Budget 2022
68,7 M€

LES ENJEUX 2022

Les dépenses consacrées aux dépenses de personnel s'élèvent pour 2022 à 68,7 millions d'euros, soit 1,8% de plus qu'en 2021.

Les principaux facteurs de progression de la masse salariale en 2022 sont liés aux évolutions réglementaires et aux recrutements dans le cadre du contrat ASE-PMI et de l'expérimentation du Service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) donnant lieu à des cofinancements de l'Etat.

Sur le volet réglementaire, la mise en œuvre du reclassement des carrières en catégorie C et du premier volet du Ségur de la santé sont un premier facteur de progression.

La mise en œuvre du contrat ASE-PMI et l'expérimentation du Service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) est le second facteur d'évolution (+671 K€) compensé par des cofinancements de l'Etat.

L'enveloppe consacrée à la rémunération des contractuels reste impactée par la crise sanitaire, avec le renforcement de certains collectifs de travail pour mettre en œuvre des protocoles sanitaires.

Si la collectivité peut compter sur un glissement vieillesse technicité modéré à 1% en lien avec le renouvellement de l'effectif lié aux départs à la retraite, plusieurs mesures seront mises en œuvre en 2022 afin de contenir la progression des dépenses de personnel.

Un travail spécifique sur la Gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC) doit être mise en œuvre afin d'anticiper les besoins en remplacement.

La réorganisation des services en avril 2022 s'accompagnera de la mise en œuvre d'une stratégie pluriannuelle de pilotage des effectifs et des compétences.

Les dépenses consacrées à la politique d'action sociale s'élèvent à 2 million d'euros et s'organisent autour de trois dispositifs : les titres

restaurants, l'adhésion au Comité national d'action sociale et l'aide à la couverture prévoyance et santé. La mise en place du forfait mobilité est évaluée à 30 K€.

En matière de formation, le Département fait appel prioritairement au CNFPT pour les actions de formation individuelles et collectives, compte tenu de la cotisation versée (340 K€) et recourt à d'autres organismes de formation pour des besoins plus spécifiques. En 2022, les crédits consacrés à la formation s'élèvent à 665 K€.

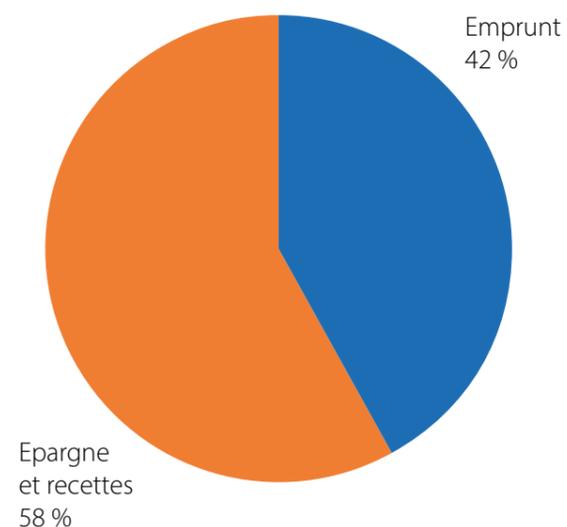
Les chantiers RH conduits en 2022 auront pour objectif de mieux accompagner les parcours professionnels, de favoriser l'attractivité de la collectivité et l'épanouissement au travail.



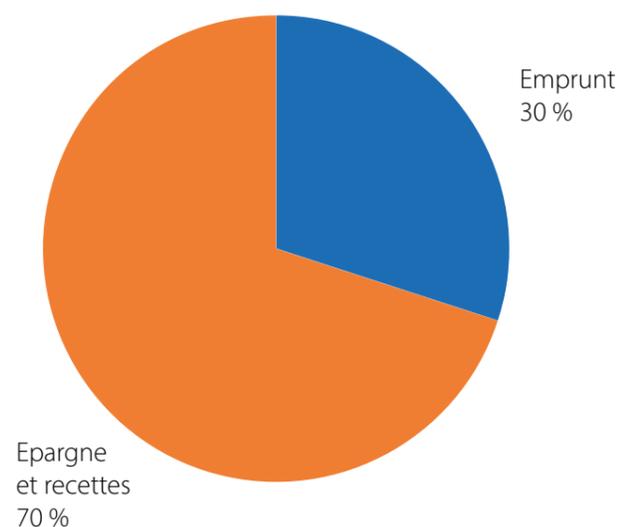
BP 2022

Fin du dérapage lié à un surinvestissement financé quasi- exclusivement par l'emprunt :

2014-2020



Dès 2022



- Gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement
- Optimisation des cofinancements

Présentation d'un niveau d'investissement très important (72 M€ soit environ 10 M€ de plus que les départements de la strate).

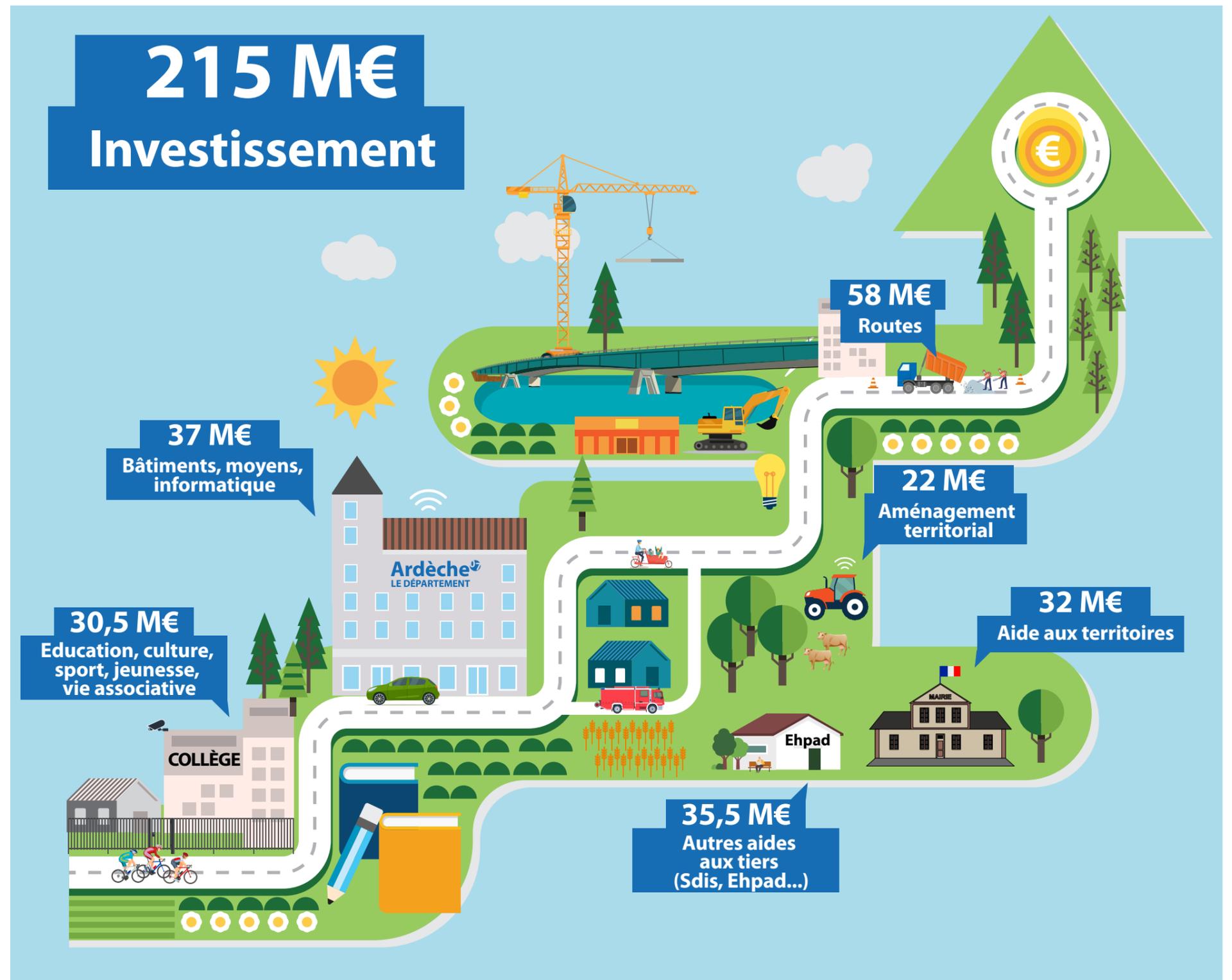
Les grandes orientations en investissement pour 2022-2024 :

- Le soutien et l'aide aux communes,
- Une adaptation du plan de réhabilitation des routes,
- Une révision des projets de rénovation des bâtiments, et notamment des collèges, en privilégiant la maintenance et l'entretien de notre patrimoine à des travaux de destruction / reconstruction

BP 2022

Dépenses d'investissement

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT
POUR LA PERIODE 2022-2024 (EN M€)



BP 2022

Dépenses de fonctionnement

